

# le JOURNAL du LOMBRIC



Nouveau : collecte des huiles alimentaires p.2

Dépôts sauvages : l'incivisme au quotidien p.3

Trucs et astuces du Lombric : le vrac p.7

## Jetons moins, trions plus !

mars - avril - mai 2018 - 71

Le SMITOM-LOMBRIC : syndicat de collecte et de traitement des déchets ménagers du Centre Ouest Seine et Marais - 67 communes - 300 000 habitants

### L'ÉDITO



Une saine gestion des finances et des investissements du SMITOM-LOMBRIC a permis de maintenir les cotisations et tarifications inchangées depuis 15 ans. En 2018, les cotisations annuelles du SMITOM-LOMBRIC vont même baisser de 3 €HT / habitant.

Toujours actifs pour réduire les déchets et vous conseiller dans vos démarches éco-responsables, nous continuons de travailler avec rigueur sur l'ensemble des actions préventives.

Je profite d'ailleurs de ce journal pour vous annoncer la date de la prochaine Journée Portes Ouvertes du syndicat qui se tiendra le samedi 2 juin 2018.

Anti-gaspillage alimentaire, réduction des déchets, recyclage et village d'enfants seront encore de la partie ! Venez nombreux, en famille ou entre amis découvrir ou redécouvrir le monde des déchets.

Toute l'équipe du SMITOM-LOMBRIC, les élus et moi-même seront ravis de répondre à vos questions.

Rendez-vous dans 3 mois !

**Franck Vernin**  
Président du  
SMITOM-LOMBRIC



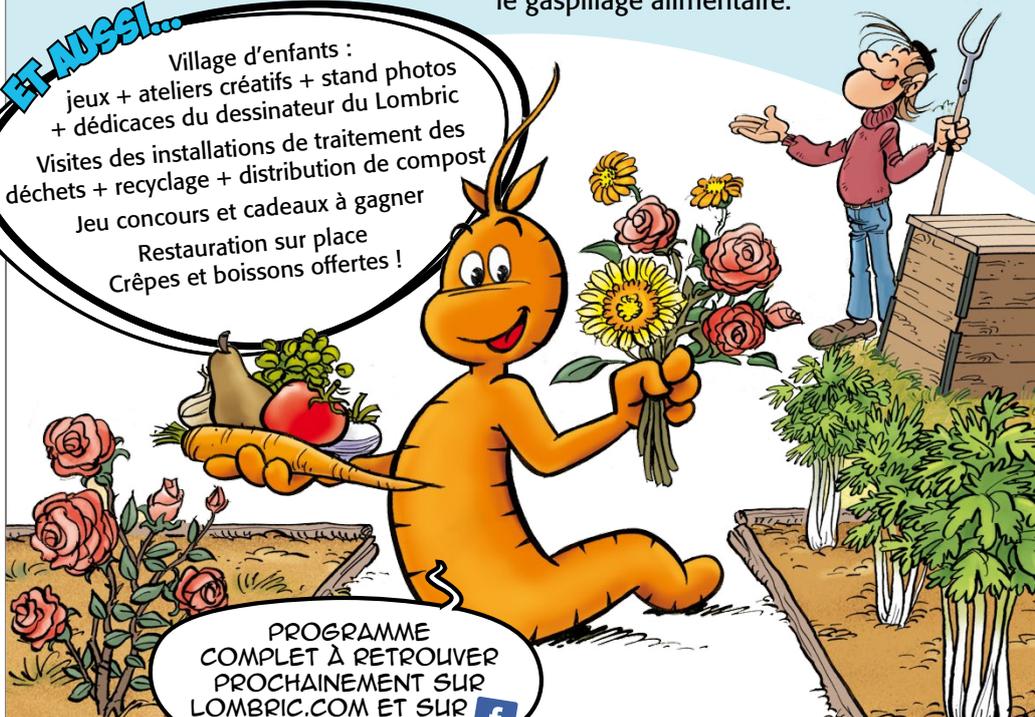
**Le SMITOM-LOMBRIC vous ouvre ses portes !  
Cette année, le zéro déchet est à l'honneur.**

### SMOOTHIE PARTY GÉANTE

Venez confectionner et déguster de délicieux jus de fruits et légumes mixés et découvrez toutes les astuces du Lombric pour réduire le gaspillage alimentaire.

### ET AUSSI...

Village d'enfants :  
jeux + ateliers créatifs + stand photos  
+ dédicaces du dessinateur du Lombric  
Visites des installations de traitement des  
déchets + recyclage + distribution de compost  
Jeu concours et cadeaux à gagner  
Restauration sur place  
Crêpes et boissons offertes !



PROGRAMME  
COMPLET À RETROUVER  
PROCHAINEMENT SUR  
LOMBRIC.COM ET SUR



LE JOURNAL DU LOMBRIC : Rue du Tertre de Chéry - 77000 Vaux-le-Pénil - Tél. : 01 64 83 58 60 - Fax : 01 64 83 58 69 - [smitom@lombric.com](mailto:smitom@lombric.com)  
[www.lombric.com](http://www.lombric.com) - / Dir. de publication : Franck Vernin / Ont participé à la réalisation de ce numéro : Franck Vernin, Patrick Scheurer, Stéphanie Clary, Laura Guyot, William Gyax, Vittorio Leonardo, l'équipe technique et les adhérents du SMITOM-LOMBRIC / ISSN 1299-4995  
Vous ne recevez plus le Journal du Lombric ? Contactez-nous : [smitom@lombric.com](mailto:smitom@lombric.com)

## INFOS PRATIQUES DÉCHÈTERIES : HORAIRES D'ÉTÉ



Ouverture tous les jours y compris les jours fériés (à l'exception des 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai et 25 décembre) aux horaires habituels

**À PARTIR DU 1<sup>ER</sup> AVRIL ET JUSQU'AU 31 OCTOBRE**

Semaine	<b>15h - 19h</b>
Samedi	<b>10h - 19h</b>
Dimanche	<b>10h - 13h</b>

**!** Pour les déchèteries du Châtelet-en-Brie, d'Écuelles, de Vaux-le-Pénil et de Vulaines-sur-Seine  
**ouverture à 13h45 en semaine**

conditions d'accès sur [lombric.com](http://lombric.com)

## DÉCHETS VERTS

**Au printemps, le service de collecte des déchets verts reprend :**

— Communauté d'Agglomération —  
Melun Val de Seine :  
**le 15 mars 2018**

— Communauté de Communes —  
Brie des Rivières et Châteaux :  
**le 15 avril 2018**

**SAUF** Fouju : le 1<sup>er</sup> avril  
et interruption estivale du  
1<sup>er</sup> juillet au 1<sup>er</sup> septembre

— SMICTOM de la Région —  
de Fontainebleau :  
**Pas d'interruption**

**SAUF** Arbonne-la-Forêt, Barbizon,  
Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière,  
Fleury-en-Bière, Perthes-en-Gâtinais,  
Saint-Germain-sur-École,  
Saint-Martin-en-Bière et  
Saint-Sauveur-sur-École :  
**reprise le 1<sup>er</sup> mars 2018**

— Grand Paris Sud : —  
**Pas d'interruption**

## BILAN : COLLECTE DES MEUBLES

plus de  
**230**  
tonnes  
*de meubles*  
collectées en 2017

**L**e SMITOM-LOMBRIC installe progressivement de nouvelles bennes « meubles » sur ses déchèteries.

Trois des onze déchèteries du territoire sont équipées de bennes meubles : Réau, Savigny-le-Temple et Vaux-le-Pénil. 234 tonnes de « meubles » ont été collectées sur ces 3 déchèteries en 2017.

**Que pouvez-vous jeter dans ces bennes ?**



Tous les meubles de votre domicile, excepté les objets de décoration et de récréation. Par exemple, les sièges, matelas, tables, bureaux ... sont les bienvenus, quelque soit leur matériau (bois, plastique ...) et leur taille.

### UNE 2<sup>ÈME</sup> VIE POUR LES MEUBLES EN BON ÉTAT

Les meubles **en bon état** peuvent être déposés dans le caisson réemploi des déchèteries à destination des recycleries ou être apportés dans l'une des deux recycleries du territoire :

- Recyclerie du Lombric à Vaux-le-Pénil. Tél : 01 64 52 12 20
- Recyclerie Envie d'R à Vernou-le-Celle-sur-Seine. Tél : 01 64 23 35 54

## QUE FAIRE DES HUILES ALIMENTAIRES ?



**Q**u'elles soient alimentaires ou de vidange, les huiles usagées sont des déchets dangereux.

**À compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, vous trouverez un point de collecte dédié aux huiles alimentaires usagées sur chacune des 11 déchèteries du SMITOM-LOMBRIC.**

Nous vous remercions de bien vouloir continuer d'apporter vos huiles usagées dans un récipient hermétiquement fermé.

Les huiles alimentaires sont valorisées à 100 % dans la filière énergétique du biocarburant.



### RAPPEL

Les huiles de vidange sont également reprises sur les déchèteries, mais dans un autre point de collecte. Attention à ne pas les mélanger !

# LES DÉPÔTS SAUVAGES : L'INCIVISME AU QUOTIDIEN

**A**u premier abord, la définition du dépôt sauvage peut paraître simple : c'est le fait de jeter un déchet dans un lieu où il ne devrait pas être. On pense souvent aux dépôts sauvages réalisés en forêt, mais le phénomène touche tous les milieux.

## Le fléau des dépôts sauvages en forêt...

Par facilité et souci de discrétion, les lieux isolés sont souvent la cible de ce type d'incivilités, sans conscience ou intérêt pour les dégâts - bien réels - causés à l'environnement. **Lutter contre le dépôt illégal de déchets, c'est avant tout prévenir la pollution des sols et des eaux, éviter la prolifération des rats et insectes, et empêcher la dégradation des paysages.**

## ...mais également en ville

Peu de particuliers, qui déposent des déchets en tas sur un coin de trottoir, sont conscients qu'ils commettent un délit.

En effet, la collecte des déchets est organisée autour d'un calendrier. **Tout dépôt en dehors de ce calendrier est considéré comme un dépôt sauvage, et verbalisable comme tel.** C'est également le cas des dépôts de sacs réalisés autour d'une borne enterrée, cause de nuisances visuelles et olfactives...

Les risques et gênes causés obligent les services municipaux à intervenir rapidement. **Un surcoût très important pour les collectivités**, et une amende qui peut se révéler substantielle pour les contrevenants, alors que des solutions concrètes sont mises à disposition.



## ÉVÈNEMENT

### FESTIVAL



Cette année, le festival Printemps sur Seine aura lieu le samedi 26 mai 2018. Cette 8<sup>ème</sup> édition se déroulera sous le thème du LOCAL dans ses diverses dimensions : gaspillage alimentaire, tri, consommation, déplacements, habitat, énergie, économie...



Le SMITOM-LOMBRIC est partenaire et participe avec un stand de sensibilisation au tri et au compostage. Il apportera également son aide logistique en mettant à disposition des bacs de collecte des déchets avec la signalétique de tri associée. Il prendra également en charge la collecte et le traitement des déchets.

Comme les années précédentes, le SMITOM-LOMBRIC finance un spectacle sur le tri et la réduction des déchets à destination des écoles, la semaine du 14 au 26 mai 2018.

Le programme complet est à retrouver sur [ville-melun.fr](http://ville-melun.fr)



## Le point sur les sanctions

Une multitude de cas de figures sont prévus par la loi afin de sanctionner les contrevenants éventuels, appréciant le lieu, le moyen, la nature et l'impact du dépôt sauvage.

À titre d'exemple, en cas de dépôt sur la voie publique en dehors des conditions fixées par arrêté, l'amende peut aller jusqu'à 1 500 € si un véhicule a été utilisé, et des sanctions supplémentaires peuvent être appliquées en complément comme la saisie du véhicule incriminé ou le retrait du permis de conduire.

Le non-respect des conditions de la collecte des déchets (jour, horaires, tri) peut, quant à lui, entraîner une verbalisation pouvant aller jusqu'à 150 €. La sanction pour un conteneur laissé en permanence dans la rue, peut également atteindre jusqu'à 750 €, voire 3 750 € s'il s'agit de déchets professionnels\*.

\*source : <https://www.service-public.fr>

— jusqu'à —  
**1 500**  
**euros**  
**D'AMENDE**

**UN DOUTE,  
UNE QUESTION ?**  
**SMITOM-LOMBRIC**  
[www.lombric.com](http://www.lombric.com)  
ou   
ou **0 800 814 910**  
N° Vert (appel gratuit de puis un poste fixe)



## ÉVÈNEMENT SEMAINE EUROPÉENNE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Semaine Européenne du Développement Durable se déroule du mercredi 30 mai au mardi 5 juin 2018. Durant cette semaine, les entreprises, les associations, les services publics, les collectivités et les établissements scolaires mettent en place des actions pour promouvoir les principes du développement durable.

**SEMAINE  
EUROPÉENNE  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE  
30 MAI - 5 JUIN**

À cette occasion, le SMITOM-LOMBRIC se mobilise et vous donne rendez-vous le samedi 2 juin de 10h à 17h lors de sa Journée Portes Ouvertes à Vaux-le-Pénil pour vous faire découvrir le domaine de la collecte et du traitement des déchets ménagers (voir page 1).

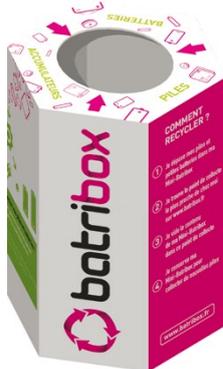
## LES PILES ET BATTERIES SE RECYCLENT



**1 320** millions de piles et batteries tous types confondus ont été mis sur le marché en 2015 (soit 224 127 tonnes). Or seulement 207 166 tonnes de déchets de piles et de batteries ont été collectées en France en 2015 (source : ADEME).

**Où est le reste des piles ?** Les piles sont soit utilisées dans nos appareils du quotidien, soit jetées dans nos ordures ménagères (puis en incinération), ou encore elles constituent un gisement dit « dormant ». Ce sont les piles qui restent dans des appareils ou jouets qui ne sont plus utilisés. Chaque foyer français détient environ 4 piles et/ou accumulateurs usagés chez lui, ce qui correspond à 1,74 piles par habitant.

En 2016, le SMITOM-LOMBRIC a collecté sur son territoire traitement 5,5 tonnes de piles dans les déchèteries déposées par les administrés soit 0,019 kg/hab/an. En comparaison, en Île-de-France, 1 583 tonnes de piles ont été collectées en 2014 soit 0,13 kg/hab/an.



### Où déposer les piles et batteries recyclables ?

**1 : les apporter en magasin** ou dans les lieux disposant de bacs spécifiques de collecte (ex. mairie...).

**2 : les apporter dans les déchèteries.** Elles seront ainsi envoyées vers les filières de recyclage.

**Vous ne savez pas où vous pouvez déposer vos piles ?  
+ d'infos sur [firpea.com](http://firpea.com)**



## PROJET PILES : LE CONCOURS DES ÉCOLES

**D**ans le cadre de son programme local de prévention des déchets, le SMITOM-LOMBRIC a pour objectif de réduire de 10% la quantité de déchets ménagers et assimilés d'ici 2020. L'une de ses actions porte également sur la réduction de la nocivité des déchets. Les piles jetées avec les ordures ménagères sont dirigées vers l'usine de valorisation énergétique de Vaux-le-Pénil. Or, le SMITOM-LOMBRIC souhaite détourner de l'incinération ces matériaux polluants afin de les orienter vers des modes de traitement plus adaptés.

Pour aller plus loin, le SMITOM-LOMBRIC souhaite participer, en lien avec les écoles de son territoire, à l'augmentation de la captation des piles afin d'orienter vers un meilleur traitement un gisement dit « dormant » et éviter la libération de l'effet polluant à l'incinération. **La sensibilisation des générations futures et de leur famille sur le caractère nocif des piles est un enjeu important.** Le SMITOM-LOMBRIC est partenaire de SCRELEC-BATRIBOX, éco-organisme en charge des piles et accumulateurs. Les piles collectées seront donc dirigées vers cette filière.

Le SMITOM-LOMBRIC et SCRELEC-BATRIBOX proposent un **concours inter-écoles élémentaires**, sur les établissements de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine et la Communauté de Communes Brie des Rivières et

Châteaux, ayant pour objectif de mobiliser les élèves sur une opération de collecte des piles du foyer et de les rapporter à l'école. **Les écoles ayant collecté la plus grande quantité de piles seront récompensées avec des lots.** Le concours débute le 5 mars et se termine le 15 avril 2018.

Chères écoles, chères familles, nous comptons sur vous !

**ALORS  
PENSEZ À  
RAPPORTER VOS  
PILES LES  
ENFANTS !!**



# CERTAINES LAMPES SE RECYCLENT ET D'AUTRES PAS

**R**ecycler vos lampes permet d'économiser les ressources naturelles en utilisant les matériaux issus de leur recyclage plutôt qu'en utilisant les ressources actuelles. Cela permet aussi d'éviter de polluer en isolant le mercure qu'elles contiennent.



## À RECYCLER



TUBES FLUORESCENTS (NÉONS)



LAMPES À ÉCONOMIE D'ÉNERGIE



LAMPES À IODURES MÉTALLIQUES  
LAMPES À VAPEUR DE MERCURE  
LAMPES À SODIUM

### Où déposer les lampes recyclables ?



**1 : les apporter en magasin** ou dans les lieux disposant de bacs spécifiques de collecte. Les distributeurs ont l'obligation de reprendre les lampes au titre minimum du 1 pour 1 (reprise d'une lampe pour un achat). Néanmoins, aujourd'hui beaucoup de distributeurs ont un bac spécifique où vous pouvez déposer vos lampes sans achat.

**2 : les apporter dans les déchèteries.** Elles seront ainsi envoyées vers les filières de recyclage.

**Vous ne savez pas où vous pouvez déposer vos lampes ? + d'infos sur [malampe.org](http://malampe.org) ou [recylum.com](http://recylum.com)**



## À JETER DANS LE BAC D'ORDURES MÉNAGÈRES



LAMPES CLASSIQUES À FILAMENT



LAMPES HALOGÈNES

# portrait MÉTIERS



## CHARGÉ DE PROJET PRÉVENTION

Le Programme Local de Prévention (PLP) fait partie des mesures principales mises en place au SMITOM-LOMBRIC afin de réduire les déchets et respecter la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte de 2015. Audrey CHAMPION, Chargée de projet prévention au sein du syndicat assure la mise en œuvre du PLP.

Zoom sur ses actions majeures :

### Qu'est-ce que le Programme Local de Prévention des déchets (PLP) ?

Le PLP est un plan d'actions sur 5 à 6 ans dont l'objectif est de réduire de 10% la production de tous les déchets ménagers et assimilés (y compris les déchets des déchèteries) sur cette période. Le SMITOM-LOMBRIC a validé son nouveau programme et le met en place en collaboration avec toutes les collectivités de son territoire. La mise en œuvre d'un PLP est devenue réglementairement obligatoire depuis juillet 2015.

### Comment le mettez-vous en place ?

Le SMITOM-LOMBRIC et ses adhérents ont identifié de grandes thématiques grâce à l'analyse du contenu de nos ordures ménagères et aux réflexions d'un groupe de travail dédié au PLP : les biodéchets (gaspillage alimentaire et déchets verts), le comportement lors de l'acte d'achat, les partenaires du territoire, les déchets des déchèteries et le tri. Des actions choisies dans ces thématiques sont donc mises en place sur tout le territoire du SMITOM-LOMBRIC. Nous sommes notamment présents en grandes surfaces pour animer des stands, dans les écoles pour sensibiliser le jeune public et nous offrons également la possibilité de doter les foyers en composteur pour réduire les biodéchets.

### Pouvez-vous nous indiquer quelques gestes simples, à appliquer au quotidien ?

Je vous propose 3 gestes que vous pouvez adopter facilement :

- je bois l'eau du robinet,
- je mets un Stop Pub sur ma boîte aux lettres,
- j'évite de jeter les aliments (je vérifie ce que j'ai dans mon frigo avant les achats, je fais une liste de course, je cuisine les restes...).

# LA PAROLE AUX ADHÉRENTS DU SMITOM-LOMBRIC



**Communauté de Communes  
Brie des Rivières et Châteaux**

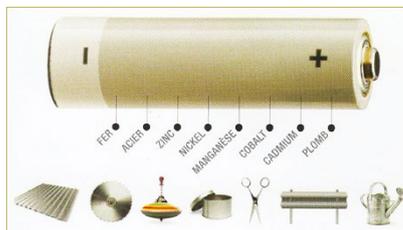
Communes : Blandy-les-Tours, Châtillon-la-Borde, Échouboulains, Féricy, Fouju, Le Châtelet-en-Brie, Les Ecrennes, Machault, Moisenay, Pamfou, Sivry-Courtry et Valence-en-Brie

## Le tri des piles

Noël, nouvel an, fêtes familiales, voilà bien des occasions pour que de nombreuses piles soient mises en service. Elles vont s'user et devenir jetables. **Toutes les piles et petites batteries usagées se recyclent, y compris les piles rechargeables.** Pensez à retirer les piles et batteries de vos vieux appareils et à les stocker dans un petit contenant.

Apportez-les dans les points de collecte : magasins, déchèteries, collectivités, entreprises, administrations...

Pour trouver le point de collecte le plus proche de chez vous sur **firpea.com**.



**Recycler ses piles est utile. Jusqu'à 80 % des métaux contenus dans les piles et petites batteries sont extraits et réutilisés dans l'industrie.**

**Renseignements : N° Vert 0 800 814 910**

**Communauté d'Agglomération  
Melun Val de Seine**

Communes : Boissettes, Boissise-la-Bertrand, Boissise-le-Roi, Dammarie-lès-Lys, La Rochette, Le Mée-sur-Seine, Livry-sur-Seine, Maincy, Melun, Montereau-sur-le-Jard, Pringy, Rubelles, Saint Fargeau-Ponthierry, Saint Germain-Laxis, Seine-Port, Vaux-le-Pénil, Villiers-en-Bière et Voisenon

## Collecte des déchets : attention au stationnement gênant



Le SMITOM-LOMBRIC est en charge de l'enlèvement des déchets sur notre territoire. Chaque jour, des incivilités de toutes sortes perturbent le bon déroulement de la collecte et entraînent un risque pour la sécurité des personnes et la salubrité publique.

**Une seule voiture mal stationnée peut générer des retards ou empêcher la bonne tenue de la collecte des déchets.** Ce sont parfois plusieurs stationnements gênants par jour qui empêchent le camion de collecte de desservir toutes les rues de sa tournée, pénalisant ainsi les riverains. **Pour rappel, le véhicule gênant peut être verbalisé et mis à la fourrière.** Par ailleurs, ces incivilités peuvent générer des coûts supplémentaires que vous retrouvez au final sur votre feuille d'imposition.

**Pour une collecte de qualité et que nos rues restent propres, il est primordial d'adopter une attitude citoyenne.**

**Renseignements : N° Vert 0 800 814 910**

**Grand Paris Sud**

Communes : Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis

## Grand Paris Sud répond à vos questions sur la collecte des déchets !

Pour les communes de Cesson, Lieusaint, Nandy, Réau, Savigny-le-Temple et Vert-Saint-Denis, la Direction de la Valorisation et de l'Élimination des Déchets met à votre disposition un N° vert (appel gratuit depuis un poste fixe) pour toutes vos interrogations sur le ramassage des déchets, les demandes ou changement de bac, les consignes de tri, le compostage, etc. :

## Une question ?

**N° Vert 0 800 774 062**

APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

**ambassadeur-du-tri@grandparissud.fr**

**Renseignements : N° Vert 0 800 774 062**

Communes : Arbonne-la-Forêt, Avon, Barbizon, Bois-le-Roi, Bourron-Marlotte, Cély-en-Bière, Chailly-en-Bière, Champagne-sur-Seine, Chartrettes, Fleury-en-Bière, Fontainebleau, Fontaine-le-Port, Héricy, Montigny-sur-Loing, Moret Loing et Orvanne (Écuelles, Épisy, Montarlot, Moret-sur-Loing, Veneux les-Sablons), Perthes-en-Gâtinais, Saint-Germain-sur-École, Saint-Mammès, Saint-Martin-en-Bière, Saint-Sauveur-sur-École, Samois-sur-Seine, Samoreau, Thomery, Vernou-la-Celle-sur-Seine, Villecerf, Villemer et Vulaines-sur-Seine

Il était une fois le SMICTOM



Et notre nouveau site internet

Afin d'améliorer le service aux habitants, le SMICTOM de la Région de Fontainebleau s'est doté d'un tout nouveau site internet. Il est aussi complet qu'avant mais plus personnalisé.



Chaque habitant va maintenant trouver toutes les informations de sa commune grâce à une page qui lui sera entièrement dédiée. Le site a aussi été repensé pour servir le plus simplement possible les habitants au quotidien, c'est pourquoi il est entièrement compatible tablettes et smartphones.

Dès aujourd'hui, venez découvrir notre nouvelle identité visuelle déclinée sur notre site internet : les animaux, la forêt, la nature... et les Hommes !

[www.smictom-regionfontainebleau.fr](http://www.smictom-regionfontainebleau.fr)

Nouveau : un syndicat de collecte unique pour la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau



Dans le cadre de sa compétence obligatoire de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, la Communauté d'Agglomération du Pays de Fontainebleau a voté l'adhésion à un syndicat unique lors du conseil communautaire du 14 décembre 2017 : le SMICTOM de la Région de Fontainebleau.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, les habitants du Pays de Fontainebleau ont un numéro de téléphone unique pour toutes les demandes de maintenance de leurs bacs, d'achats de composteurs ou autres réclamations : 0 800 133 895 (numéro vert gratuit d'un poste fixe).

Les consignes de tri et jours de collecte restent inchangés. Les calendriers de collecte et les consignes de tri par commune sont disponibles en mairie et consultables sur le site internet du Pays de Fontainebleau et du SMICTOM.

Renseignements : N° Vert 0 800 133 895

# TRUCS & ASTUCES DU LOMBRIC



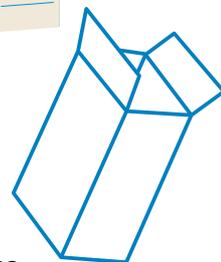
## Connaissez-vous les avantages d'acheter les aliments en vrac ?

La vente en vrac séduit de plus en plus les consommateurs. Acheter riz, café ou lessive, sans emballage, à la pesée : ce mode de consommation anti-gaspillage prend de l'ampleur. Le SMITOM-LOMBRIC vous révèle ses avantages...

### AVANTAGE N°1

#### Pas d'emballages

En effet, qui dit moins d'emballages à l'achat dit **moins d'emballages à ramener et à jeter à la maison**. Les commerces qui vendent en vrac vous proposent systématiquement des petits sachets pour transporter vos aliments et d'autres acceptent que vous rameniez vos propres contenants.



### AVANTAGE N°2

#### Moins de gaspillage

En achetant en vrac, **le consommateur fait le choix des quantités qu'il désire consommer**. Ainsi on limite le gaspillage !



### AVANTAGE N°3

#### Plus d'économie

En jetant moins d'emballage et de produits alimentaires, **vous pourrez économiser jusqu'à 400€ par foyer par an**.



+ d'infos anti-gaspi sur [lombric.com](http://lombric.com)

A  
COLLECTIONNER !

# LE LOMBRIC



PAR V. LEONARDO



iledeFrance

ECO EMBALLAGES



Le Journal du Lombric : à conserver ou à recycler

imprimé sur papier  
100% recyclé

chez IMPRILITH - PRINGY

IMPRIM'VERT